



ASSOCIATION LES CHATS DE FRANCE

Club adhérent du LOOF

Secrétariat : 1, Rue Collin d'Harleville 28130 MEVOISINS

Tél. 02 37 32 36 14

Email : chatsdefrance@club-internet.fr

ET SES CLUBS AFFILIES

ASSOCIATION REGIONALE
DES CHATS DE FRANCE
« CENTRE ET PAYS DE LOIRE »

AMICALE DES CHATS DE FRANCE
« EST »

DEMANDE DE TITRE

Nom du propriétaire N° d'adhérent

Adresse

Code Postal Ville

Nom du chat

Race Couleur

Sexe L.O N°

Date de naissance N° de tatouage

Couleur des yeux pour les chats blancs

Pour le livre d'origine (N° de pédigrée) indiqué le N° LOOF pour les chats nés depuis le 06/01/99

Date :

Signature.

Mettre une croix dans la catégorie demandée * :

CAC CACIB/DCH CAGCI/TCH CACE/QCH CAGCE/SCH

CAP CAPIB/DPR CAGPI/TPR CAPE/QPR CAGPE/SPR

Aucun certificat de titre émis lors d'une exposition d'une association non adhérente au LOOF n'est reconnu par le LOOF et cela quel que soit le juge depuis le 1^{er} septembre 1999.

Tous les titres seront désormais validés par le LOOF.

La production des certificats de titre n'a pas valeur de titre.

Cette demande doit être retournée accompagnée des photocopies des certificats de jugements (merci d'indiquer lisiblement le nom des juges), de la photocopie du diplôme précédent et d'un chèque de 8 € pour l'enregistrement.

* CURSUS NATIONAL

DCH : DOUBLE CHAMPION – TCH : TRIPLE CHAMPION – QCH : QUADRUPLE CHAMPION –
SCH : SUPREME CHAMPION



ASSOCIATION LES CHATS DE FRANCE

Club adhérent du LOOF

Secrétariat : 1, Rue Collin d'Harleville 28130 MEVOISINS

Tél. 02 37 32 36 14

Email : chatsdefrance@club-internet.fr

CHAMPION

CAC ou CAP
(80 points)

3 titres obtenus en France ou à l'étranger avec 2 juges différents.
Les chats en CAC doivent avoir 10 mois révolus le jour du jugement.

CHAMPION INTERNATIONAL

CACIB ou CAPIB
(88 points)

3 titres obtenus dont au moins un à l'étranger avec 3 juges différents.

GRAND CHAMPION INTERNATIONAL

CAGCI ou CAGPI
(92 points)

4 titres obtenus dont au moins un à l'étranger avec 3 juges différents.

CHAMPION D'EUROPE

CACE ou CAPE
(95 points)

5 titres obtenus dont au moins deux à l'étranger avec 4 juges différents.

GRAND CHAMPION D'EUROPE

CAGCE ou CAGPE
(98 points)

5 titres obtenus dont au moins trois à l'étranger (dans deux pays étrangers différents) avec 5 juges différents.

Article 10-12 du règlement LOOF des expositions : « Pour chaque titre, au moins un certificat d'aptitude au titre doit être obtenu en France »

Un Grand Champion d'Europe (même si le titre n'a pas été demandé mais que le LOOF a enregistré le nombre de certificats nécessaires à l'obtention du titre) ne peut plus concourir pour les certificats de titres (sauf dans les classes « neutrés »).

Le Grand Champion d'Europe concourt en Classe d'Honneur, cette catégorie lui permettant d'accéder au concours directement en Best in Show dans sa catégorie de poils, s'il a été nommé par le juge.

Un Grand Premior d'Europe (même si le titre n'a pas été demandé mais que le LOOF a enregistré le nombre de certificats nécessaires à l'obtention du titre) ne peut plus concourir.

Le Grand Premior d'Europe concourt en Classe d'Honneur, cette catégorie lui permettant d'accéder au concours directement en Best in Show dans sa catégorie de poils, s'il a été nommé par le juge.